

République Française



Préfecture de la Charente-Maritime

Commune de Geay

Enquête Publique

Préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation et d'une citerne au lieu-dit COMBE DE LA FOIX par la société SAS Centrale voltaïque de Geay sur le territoire de la commune de Geay

Arrêté préfectoral en date du 28 avril 2023

Note de synthèse-Procès-verbal de communication des observations écrites et orales recueillies dans les registres papier et numérique et les courriers adressés au commissaire enquêteur

Commissaire enquêteur : Gilles Depresle

**Destinataires : Mr le Préfet de la Charente-Maritime,
Mr le Président du Tribunal Administratif de Poitiers,
Mr le Maire de Geay,
Mr le Président de la SAS Centrale voltaïque de Geay**

Au cours de nos permanences, seul monsieur Rocher, président de l'ACCA locale est venu nous rencontrer. Il nous a fait part de son entière satisfaction quant à la négociation menée avec le pétitionnaire.

Sur le registre numérique, nous avons noté une seule remarque, celle émanant de la société de BTP Colas qui apporte son soutien au projet, précisant que celui-ci générera 6 emplois pendant 3 mois

Procès verbal rédigé le 13 juillet 2023

Le commissaire enquêteur



Gilles Depresle

Procès verbal remis au pétitionnaire le 13 juillet 2023

